

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 5 janvier 2022 (20 heures 00)

Convocation et Affichage : 31 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 5 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames LERAUX Muriel, GALMEL Isabelle, JOUANNE Lydie, LECONTE Marie-France, MALERBA Lydie, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra.

Absent(s) excusé(s) : 1

Mme FORNERET Sarah donne pouvoir à Mme GALMEL Isabelle

Absent(s) non excusé : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud COUILLARD

Nombre de conseillers en exercice :

En exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

« Attribution de primes à un agent contractuel »

A l'unanimité des membres cet ajout est accepté.

ORDRE DU JOUR

1. Création d'un poste d'agent administratif
2. Attribution de primes à un agent contractuel
3. Affaires diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare arrêté la séance du Conseil municipal de Bricqueville la Blouette, Monsieur Arnaud COUILLARD est désigné comme secrétaire de séance

1-CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF

Rapporteur : Rodolphe Jardin

Mr Jardin rapporte que :

Le contrat de la secrétaire arrive prochainement à son terme. Il rappelle que la création d'un poste fait l'objet d'une déclaration et d'une publicité de 2 mois. Il fait part de ses échanges avec le personnel concerné. Il apparaît nécessaire compte-tenu de la charge de travail, d'envisager une augmentation du temps de travail.

Après avoir présenté plusieurs projections, Mr Jardin propose la création d'un poste de rédacteur catégorie B échelon 7 avec une durée de travail hebdomadaire de 28 heures et un contrat d'une durée déterminée de 2 ans.

Après avoir délibéré, le conseil valide (14 voix pour et une abstention) la création de ce poste.

2-ATTRIBUTION DE PRIME A UN AGENT CONTRACTUEL

Rapporteur : Rodolphe Jardin

Monsieur JARDIN rapporte que :

« Les agents techniques contractuels ne sont pas éligibles au RIFSEEP ».

Sur proposition de Mr Jardin, le conseil valide à l'unanimité la mise en place du régime indemnitaire pour les agents techniques contractuels.

3-Affaires diverses

a. Bulletin municipal

Mr le Maire réalise un tour de table pour connaître l'avancement de la rédaction des articles par les conseillers. Il précise que les derniers articles doivent être transmis dans les plus brefs délais.

b. Consignes de tri suite à l'évolution du tri sélectif

Il apparaît que plusieurs foyers n'ont pas reçu le flyer sur les nouvelles consignes de tri.

Monsieur JARDIN indique qu'une information est prévue dans le bulletin communal.

Mme LERAUX propose qu'un rappel soit également opéré lors de la cérémonie des vœux.

c. Circulation Rue du Val de Soulles :

Suite à plusieurs interrogations, Mme LERAUX demande quand la circulation sera remise en double sens dans la partie supérieure de la Rue du Val de Soulles. Mr JARDIN lui répond que ce sera effectif courant janvier, une fois que la signalisation sera mise en place.

d. Cérémonie des Voeux :

Mr le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu vendredi 13 janvier à 19h00. Il demande aux conseillers disponibles de se retrouver à 17h30 pour la mise en place de la salle.

e. Etat de la Route à la Butte au Long :

Mme Leconte demande ce qui a été fait suite aux problèmes de trous sur la chaussée remontés. Mr Jardin indique qu'il a contacté le service voirie de la CMB, il lui a été précisé que cette portion ne fait pas partie de la voirie d'intérêt communautaire et que toute intervention sera à la charge de la commune. Une visite sur place est à envisager pour trouver la solution la plus adaptée pour résoudre cette problématique.

f. Projet d'éclairage public :

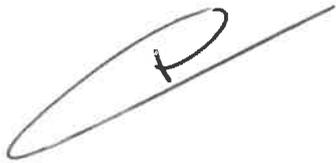
Mme Jouanne interroge Mr le Maire sur l'état d'avancement du projet. Il lui est répondu que le dossier suit son cours, la prochaine étape étant un rendez-vous avec le SDEM, la CEGELEC et l'agence technique départementale prévu le 6 janvier.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 2 février 2023 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le secrétaire de séance

COUILLARD Arnaud



Le Maire

JARDIN Rodolphe



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

